

Que mon « *savoir faire* »



compte plus que mon
« *savoir être* »,
c'est possible ?

Pour que mon travail compte, *je vote CGT*

Quelle ARCQ..naque !

L'Accord Reconnaissance des Compétences et des Qualifications (ARCQ) a été signé le 20 janvier 2017 par la CFDT, la CFE-CGC et FO. Les évaluations ont quasiment toutes été réalisées et les retours du personnel confortent la CGT FAPT dans sa décision de ne pas avoir signé cet accord.

Les signataires ont accepté de faire un chèque en blanc à la direction et lui donner les pleins pouvoirs. Ainsi, elle a pu décider seule de la refonte des métiers et des nouvelles règles de reconnaissance professionnelle. Dès le départ la CGT a dénoncé le contenu de cet accord, éloigné des attentes des salariés.

Cet accord permet à la direction :

- De fusionner, unilatéralement, 400 métiers vers 120 métiers afin de mener à bien ses restructurations incessantes.
- De s'affranchir de l'avis des Organisations Syndicales pour la définition et la mise en place des référentiels métiers qui sont loin de refléter la réalité des activités dans les services.
- Une différence de traitement entre les personnels d'Orange à égalité de compétences et de qualifications et à équivalence de grade et de groupe CCNT.
- De mettre en difficulté les managers en les obligeant à appliquer des quotas sur les mesures prévues par l'accord, faute de budgets suffisants.
- De distiller au compte gouttes les promotions pour les salariés n'ayant pas pu en bénéficier depuis + de 10 ans (25% du personnel est concerné).
- La mise en œuvre d'un parcours du combattant pour obtenir une promotion à cause de la multiplicité des compétences à acquérir, les différents paliers à franchir et la mise en place des entretiens « regards croisés ».
- De développer la polyvalence à outrance avec la fusion, voire la destruction de métiers, entraînant la perte de spécialisation, d'expertise et de sens du travail.

La CGT n'a pas signé cet accord !

Pour la CGT, la reconnaissance passe par :

- La requalification des fiches de postes.
- La reconnaissance de l'expérience, de l'ancienneté et de la formation.
- La prise en compte des diplômes et l'institution d'un droit à la carrière.
- La promotion par changement de grade ou de bande des salariés sans promotion depuis +de 10 ans
- Le doublement du salaire garanti sur l'ensemble d'une carrière.
- La garantie de l'accès à un déroulement de carrière identique entre les femmes et les hommes.
- La reconnaissance des fonctionnaires par le changement de grade (seule augmentation de salaire prise en compte pour le calcul des retraites).
- Un moratoire sur ARCQ et l'ouverture d'une négociation sur la reconnaissance de qualification et la sécurisation des parcours professionnels

La direction a plus d'une corde à son ARCQ !

A l'approche des élections professionnelles et sentant le mécontentement du personnel monter dans les services, une organisation syndicale a retiré sa signature.

Quel impact pour les salariés ? Aucun. Le retrait de la signature n'a aucun effet sur la validité de l'accord, ce qui signifie qu'il continuera à s'appliquer jusqu'en 2021.

Pour la CGT, c'est pendant la négociation qu'il y a nécessité d'agir, afin de faire pression sur la direction pour gagner un meilleur accord répondant aux revendications du personnel et non une fois que les accords sont appliqués.

Quels enseignements retenir ? C'est avant de signer qu'il faut réfléchir...pas après !

Pour que mon travail compte, *je vote* **CGT**